

Assas

Session : Mai 2018

Année d'étude : Licence sciences humaines et sociales mention
information et communication
Licence Histoire / Information - Médias

Discipline : ***Droit des médias***
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 2)

Titulaire(s) du cours : Madame Agnès GRANCHET

Documents autorisés : Documents distribués en cours et en travaux dirigés
(sans annotations manuscrites personnelles)

Dictionnaire de langue pour les étudiant(e)s étrangers

Les étudiant(e)s traiteront, au choix, l'un des deux sujets suivants :

1^{er} sujet :

La liberté de communication en droit des médias.

2^{ème} sujet :

A l'aide de vos connaissances en droit des médias, vous analyserez et commenterez le texte joint : Vandeville Virginie avec AFP, « Le procès de Jean-Marie Le Pen pour des propos sur les homosexuels renvoyé », *Lefigaro.fr*, 7 février 2018.

Vous ferez référence aux dispositions juridiques pertinentes et vous donnerez un avis argumenté sur l'issue du futur procès.

Vandeville Virginie avec AFP, « Le procès de Jean-Marie Le Pen pour des propos sur les homosexuels renvoyé », Lefigaro.fr, 7 février 2018

Le cofondateur du Front national devait être jugé aujourd'hui à Paris pour provocation à la haine ou à la violence envers les homosexuels, ainsi que pour injure publique, après des propos tenus en 2016 et 2017. Mais son procès a été reporté au 13 juin en raison de l'absence de son avocat pour raisons de santé.

Sa gouaille ne va pas faire trembler le parquet de Paris mercredi. Le fondateur du Front national, Jean-Marie Le Pen, devait comparaître pour « provocation à la haine ou à la violence envers les homosexuels, ainsi que pour injure publique », après des propos tenus en 2016 et 2017. Mais son procès a été renvoyé au 13 juin. Souffrant, son avocat n'est pas en mesure de défendre son client.

L'eurodéputé de 89 ans, coutumier des poursuites judiciaires pour ses déclarations, était cité à comparaître par le parquet de Paris pour trois séries de propos sur les homosexuels. En mars 2016, dans son « Journal de bord », une vidéo publiée sur son blog, il avait ainsi affirmé : « *Je crois que la pédophilie, qui a trouvé ses lettres de noblesse... interdites mais tout de même dans l'exaltation de l'homosexualité, met en cause toutes les professions qui approchent l'enfance et la jeunesse* ». Neuf mois plus tard, interrogé par *Le Figaro* sur la représentation des homosexuels au sein du FN, il avait estimé que « *les homosexuels, c'est comme le sel dans la soupe : s'il n'y en a pas assez c'est un peu fade, s'il y en a trop c'est imbuvable* ». À cela s'ajoute, sa sortie d'avril 2017 après l'intervention du compagnon de Xavier Jugelé, ce policier tué dans un attentat djihadiste sur les Champs-Élysées. « *Je pense que cette particularité familiale doit être tenue à l'écart de ce genre de cérémonie, qui gagnerait d'ailleurs à plus de discrétion* », avait-il lâché dans le même « Journal de Bord ».

Adeptes des déclarations sulfureuses, il revendique l'humour et surtout le droit à exprimer une opinion. Jean-Marie Le Pen « *n'a rien contre les homosexuels* », a notamment déclaré mardi à l'AFP son avocat, Me Frédéric Joachim, et s'agissant du « *sel dans la soupe* », « *la formule est teintée d'humour et plutôt bienveillante* ».

Une défense de mauvais goût pour l'association LGBT, Mousse, à l'origine de deux plaintes contre l'homme politique d'extrême droite. Étienne Deshoulières, l'avocat de la structure, affirme que « *les propos font naître chez les homosexuels une haine intime contre la composante essentielle de la personnalité que constitue leur orientation sexuelle.* »

En soixante-dix ans de carrière, le « menhir » comme il est surnommé, n'en est pas à sa première polémique. La première date de 1987. Invité de la chaîne de télévision Antenne 2, il qualifie les personnes atteintes du VIH de « *sidaïque* » et les compare à des lépreux. Son dérapage le plus célèbre reste les chambres à gaz qualifiées de « *détail* » de l'Histoire. Des propos réitérés en avril 2015 et condamnés par la justice. Cette énième provocation lui avait aussi valu sa suspension puis son exclusion du Front National. (...)

(Avec AFP)